

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 60

présenté par
M. Saddier

ARTICLE 2 QUATER

A l'alinéa 1, substituer à la première occurrence du mot :

« par »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.